



Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-269501466-20220923-DEL_220923_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2022
Affichage : 08/10/2022

Pour le Président du CCAS, par délégation Tony
MARTINS Directeur



L'an deux mil vingt-deux, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni le 23 septembre à la mairie à 18 heures, sous la présidence de Françoise LESCOET, Vice-Présidente du C.C.A.S.,

PRESENTS : Frédéric MOREIRA, Laurence MARINIER, Cédric BEN AMMAR, Béatrice PRIEZ, Pascale SAVARY, Jean-Luc SAVARY.

EXCUSES : Laurent LINQUETTE, Maric-Claude CLAIN, Benjamin BENSOUSSAN, Joël ROMAN, Hugues GOB.

OBJET : ACCEPTATION DE DON

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2242-4 ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.123-8 ;

VU l'arrêté du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature de Laurent LINQUETTE, Président du C.C.A.S., à Françoise LESCOET, Vice-Présidente ;

VU le rapport de Françoise LESCOET, indiquant que le Président du Centre Communal d'Action Sociale a le droit d'accepter à titre conservatoire, des dons et legs, et de former, avant l'autorisation, des demandes en délivrance ;

VU l'acceptation à titre provisoire du don de la société MY FAMILY SAS pour 415,18 euros.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'accepter ce don à titre définitif ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

ACCEPTTE le don désigné ci-dessus, pour un montant de quatre cent quinze euros et dix-huit centimes.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le 05/10/2022

Pour le Président du CCAS,
par délégation



Françoise LESCOET
Vice-Présidente